

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **07 octobre 2020 à 16 h 00**, à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2295-10-20 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2296-10-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 07 octobre 2020.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2020
4. Approbation des comptes à payer au 07 octobre 2020
5. Adoption Budget 2021
6. Varia
7. Parole à l'assistance
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 07 octobre 2020

ADOPTÉE

2297-10-20 Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2020

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 09 septembre 2020.

ADOPTÉE

2298-10-20 Approbation des comptes à payer au 07 octobre 2020

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 07 octobre 2020 au montant total de 66 047.26\$ à savoir les chèques numéro 4186 à 4199 pour un montant de 28 675.52\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 37 371.74\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2299-10-20 Adoption Budget 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve le budget de la Régie d'Assainissement des Coteaux pour l'exercice 2021, lequel indique des revenus et dépenses de 779 445.00\$ et des quotes-parts de 325 359.00\$ pour la Ville de Coteau-du-Lac et de 414 200.00\$ pour la Municipalité des Coteaux (299 851.00\$ quote-part pour la RAC plus 114 349.00\$ attribuable à l'opération de l'usine de filtration des Coteaux par les opérateurs de la RAC).

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2300-10-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 07 octobre 2020

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 07 octobre 2020 soit levée à 16 h 17

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, présidente

Jacques Legault, secrétaire